

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1557

20 juin 2015

SOMMAIRE

Averalux S.A.	74692	Eastman Specialties S.à r.l.	74720
Balbec Capital S.à r.l.	74694	Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	74720
Balmora S.à r.l.	74700	Efinovia European Cross Solution	74721
Bâloise Delta Holding S.à.r.l.	74694	Elevate (BC) S.C.A.	74731
Bâloise Fund Invest Advico	74711	Hantong Europe S.à r.l.	74690
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	74710	HeldoLux Construction s.à r.l.	74692
Banco Bradesco Europa S.A.	74711	Heratum S.A.	74691
Blaine S.à r.l.	74701	Immobilier Invest S.A.	74691
Blue Immo S.A.	74712	Immoest S.A.	74692
Blue Immo S.A.	74712	JLP S.à.r.l.	74692
Blue Line Office S.à r.l.	74701	Juky S.A.	74691
Blue Sky Management S.à r.l., S.C.S.	74704	Kamjib Interservices	74692
Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.	74707	KA.TI. Investments S.A.	74691
Brighton Investments S.A.	74712	Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l.	74691
Brownsugar Holding	74707	Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l.	74692
B.S.K. Equipment Luxembourg	74694	LuxCo Germany S.à r.l.	74691
CEP III Alphyn GP S.à r.l.	74716	Pasta Point Pétange Sàrl	74690
CEP III Alphyn I S.C.A.	74716	Prinvest	74690
Cohen & Steers SICAV	74712	Project Management and Control	74690
Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg	74713	Restaurant-Café Kentucky s.à r.l.	74690
Corporate XI	74713	Riviera Invest Property S.A.	74690
Crystaluxx S.à r.l.	74714	Top Senses S.à r.l. SCS	74704

Prinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 190.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062457/9.
(150071663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

PROMACO S.A., Project Management and Control, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 33.837.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062458/9.
(150071496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pasta Point Pétange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 145.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062443/9.
(150070993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Restaurant-Café Kentucky s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Maison 6.
R.C.S. Luxembourg B 103.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062468/9.
(150070932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Riviera Invest Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 168.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062475/9.
(150071575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062244/9.
(150071724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Heratum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062247/9.
(150071150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Immobilier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 132.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062269/9.
(150071364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Juky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062290/9.
(150071696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KA.TI. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 175.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062300/9.
(150071699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

LuxCo Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.683.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015062337/9.
(150071480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063135/9.
(150071791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063136/9.
(150071792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Immoest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063079/9.
(150071926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

JLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place am Boltgen.
R.C.S. Luxembourg B 131.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063097/9.
(150072536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.
R.C.S. Luxembourg B 129.033.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063035/9.
(150072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Kamjib Interservices, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 26, rue Ed. Oster.
R.C.S. Luxembourg B 19.455.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063117/9.
(150071739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Averalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 117.216.

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'avril.
Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AVERALUX S.A.», ayant son siège social à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 117.216, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 août 2006, numéro 1587, (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant

acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 juillet 2008, numéro 1779.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri CAPRASSE, administrateur de société, demeurant professionnellement à L- 6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Henri CAPRASSE, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1° Confirmation que les actions sont nominatives et le resteront et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.»

2° Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de confirmer que les actions sont et resteront nominatives et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Henri Caprasse, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12282. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063629/68.

(150073466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue du Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063630/9.

(150073831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 avril 2015.

BALOISE DELTA HOLDING SARL

Daniel FRANK

Gérant

Référence de publication: 2015063631/14.

(150073185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Balbec Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 196.397.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Balbec Capital L.P., a partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, filed under number 4777692,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article

1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “Balbec Capital S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2015.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by Balbec Capital L.P., prenamed.

Balbec Capital L.P., prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Arpad SEBE, born in Saskatoon (Canada) on 25 March 1981, with professional address at Balbec Asset Management, 26 Avenue Notre Dame, 6000 Nice, France, category A manager; and

- Scott GILBERT, born in South Dakota (United States of America) on 2 September 1968, with private address at 24 W Marshall Ave. Phoenix AZ 85013 -1813 (USA), category A manager.

- Thierry DRINKA, born in Laon (France) on 11 October 1968, with professional address at 3 rue W.A. Mozart - L-2166 Luxembourg, category B manager.

- Valérie WARLAND, born in Namur (Belgium) on 9 May 1972, with professional address at 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, category B manager.

2) The address of the Company is fixed in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (thousand two hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Balbec Capital L.P., société de droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 4777692,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Balbec Capital S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites par Balbec Capital L.P., prénommée.

Balbec Capital L.P., prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Arpad SEBE, né à Saskatoon (Canada) le 25 Mars 1981, avec adresse professionnelle à Balbec Asset Management, 26 Avenue Notre Dame, 6000 Nice, France, gérant de catégorie A; et
- Scott GILBERT, né à South Dakota (Etats Unis d'Amérique) le 2 Septembre 1968, avec adresse privée au 24 W Marshall Ave. Phoenix AZ 85013 -1813 (USA), gérant de catégorie A; et
- Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 Octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3 rue W.A. Mozart - L-2166 Luxembourg, gérant de catégorie B.
- Valérie WARLAND, née à Namur (Belgique) le 9 mai 1972, avec adresse professionnelle au 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, gérante de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CHANTRAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/04/2015. Relation: EAC/2015/9601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063632/320.

(150073317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Balmora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.336.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 31 mars 2015 que Victoria management Services S.A. résidant à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré:

- 1250 parts sociales ordinaires de classe A à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe B à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe C à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe D à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe E à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe F à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe G à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe H à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe I à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe J à Newmarket Holdings Limited, résidant à 1, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015063633/33.

(150072867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.679.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blaine S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015063636/11.

(150073882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Blue Line Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 196.411.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute:

A COMPARU:

- La société NUOVA MOKAS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 100A, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.185.086, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 avril 2015,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec le secrétariat, le conseil aux entreprises. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux et de salles de réunions. Elle pourra fournir toute assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agent immobilier.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, télécopier, télex, d'exploitation multimédia, de gestion de sites internet et toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et le marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société existera sous la dénomination de "Blue Line Office S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/ leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les deux cent (200) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. NUOVA MOKAS S.à r.l.:	200
Total: deux cent parts sociales,	200

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le comparant par un apport en espèces d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR), laquelle somme se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant, représenté comme si avant et représentant l'intégralité du capital social, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Les nombres de gérant est fixé à un (1);

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né le 22 mars 1981 à Montebelluna, Italie, demeurant professionnellement au 100A, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 100A Route D'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2015. 2LAC/2015/9025. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063637/164.

(150073704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

**Top Senses S.à r.l. SCS, Société en Commandite simple,
(anc. Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S.).**

Capital social: EUR 1.005,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the partners of Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.555, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on March 16th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 8th, 2011, number 1227 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Blanche MOUTRIER, prenamed, on March 22nd, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 7th, 2011, number 1224.

The meeting was presided by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, who appointed as Secretary Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, with professional address in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mr. Liridon ELSHANI, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company from Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S. to Top Tenses S.à r.l. SCS.;
2. Subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Top Tenses S.à r.l., being the unlimited partner (gérant commandité) (the "General Partner") and one or more limited partners (associé commanditaire) (the "Limited Partner(s)") and all those persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name of Top Tenses S.à r.l. SCS (the "Partnership"), governed by the present articles of association (the "Articles") and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");

3. Miscellaneous.

II. The partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their units are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the partners present, the proxyholders representing the

partners, the members of the bureau and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented partners after having been initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one thousand and five (1,005) units representing the whole corporate capital of one thousand and five Euro (EUR 1,005.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The represented partners declared having had prior knowledge of the agenda and unanimously waived any right to prior notice so that the meeting is validly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S. to Top Tenses S.à r.l. SCS.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Top Tenses S.à r.l., being the unlimited partner (gérant commandité) (the "General Partner") and one or more limited partner (associé commanditaire) (the "Limited Partner(s)") and all those persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name of Top Tenses S.à r.l. SCS (the "Partnership"), governed by the present articles of association (the "Articles") and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.555, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2011, numéro 1227 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommé, en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin, numéro 1224.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S. en Top Tenses S.à r.l. SCS;
2. Modificatins subséquente de l'article 1 des Statuts de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre Top Tenses S.à r.l., étant le gérant commandité (le "Gérant Commandité") et un ou plusieurs associés commanditaires (l'"Associé(s) Commanditaire(s)") et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société en commandite simple sous la dénomination de Top Tenses S.à r.l. SCS (la "Commandite"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

3. Divers

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les mille cinq (1.005) parts représentant l'Entièreté du capital de mille cinq Euros (1.500,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et ont renoncé unanimement à tout droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur les points à l'ordre du jour.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société de Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S. en Top Tenses S.à r.l. SCS

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1 des Statuts de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre Top Tenses S.à r.l., étant le gérant commandité (le "Gérant Commandité") et un ou plusieurs associés commanditaires (l'"Associé(s) Commanditaire(s)") et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société en commandite simple sous la dénomination de Top Tenses S.à r.l. SCS (la "Commandite"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8699. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063638/134.

(150072832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.038.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015063641/12.

(150073052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brownsugar Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.966.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Louis ZUCKERBRAUN, born on 3 April 1964 in California (USA), residing at 8, Seestrasse, CH-8942 Oberrieden, Switzerland (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Jaanika Topkin, professionally residing in Luxembourg (the Representative), by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Brownsugar Holding, is a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 181.966 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and fully paid (the Company). The Company was incorporated on 25 November 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on 18 January 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 164.

2. That the object of the company is incorporated as follows in the articles of association:“

“ Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and hold and operate such investments, and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to its Affiliates or any other companies or Persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any other company or Person, and, generally, for its own benefit or the benefit of any other company or Person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, including, on an ancillary basis, marketing and administrative assistance, to its subsidiaries and affiliated companies.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its corporate object to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.“

3. That the Sole Shareholder holds all (100%) the shares in the share capital of the Company;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet.

5. That the Sole Shareholder further declares that the company has never owned any real estate or had any employee and currently has no ownership interest and that the company has no other commitment (deposit, bond, performance bond, completion guarantee, lease, supply, or other contract) and is not bound by other conventions, subscriptions or other that may prevent its dissolution. The Sole Shareholder expressly confirms the shares representing the capital are not mortgaged, split, pledged or in any condition that might obstruct this liquidation; the accounts, including bank accounts are not encumbered, pledged, blocked, committed, limited or mortgaged or in another state or situation does not allow this dissolution.

6. That the Sole Shareholder further declares that the company has ceased all business and paid all its creditors;

7. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

8. That the Sole Shareholder declares to formally renounce to the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

10. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

11. That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

12. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

13. That full and entire discharge is granted to the agents of the Company for the performance of their mandates from the date of their appointment up and including the date of this meeting; and

14. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

15. That the company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg by the end of these operations.

Statement on money laundering

The Sole Shareholder declares, pursuant to the law of 12 November 2004, as amended thereafter being the actual beneficiary owner of the company and certifies that the funds from the share capital and liquidation are not issued from the activities constituting an offense under Articles 506-1 of the Criminal and 8-1 of the law code of 19 February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug abuse (laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (terrorist financing).

Power

The liquidator specially authorised the notary to carry out any necessary registration and publication, as well as the inherent and definite strike off of the dissolved company at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and is committed to personally assume to bear all costs, fees, taxes and registration fees arising in any way whatsoever of this.

With respect to the notary, the Sole Shareholder is unconditionally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognised by it.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party as represented by its proxyholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Louis Zuckerbraun, né le 3 avril 1964 en Californie (Etats- Unis), résidant au 8, Seestrasse, CH-8942 Oberrieden, Suisse (l'Associé Unique),

ici représentée par Mademoiselle Jaanika Topkin, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Brownsugar Holding, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181.966 et ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune et entièrement libéré (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 janvier 2014 sous le numéro 164 (le Mémorial C).

2. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts:

« Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra, en outre, effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et détenir et exploiter de tels investissements, et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et tout autre titre représentatif d'obligations ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses Affiliés ou à toutes autres sociétés ou Personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou Personnes et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toutes autres sociétés ou Personnes.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut aussi accorder toute assistance, par le biais de prêt, garanties ou de tout autre manière, y inclus, de manière accessoire, des services d'assistance administrative ou de commercialisation, à ses filiales et sociétés affiliées.

3.5 La Société peut, de façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.».

3. Que l'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales (100%) de la Société;

4. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5. Que l'Associé Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindés, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement donnés en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Associé Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

8. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les parts sociales et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée aux mandataires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

15. Que la société sera définitivement désinscrite et radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, l'Associé Unique s'engage inconditionnellement à payer tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ce dernier.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, représentée par son mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Jaanika Topkin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/8976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015063642/202.

(150073599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 avril 2015.

BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING SA

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2015063649/14.

(150073180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.977.

Les Comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 avril 2015.

BALOISE FUND INVEST ADVICO

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2015063650/14.

(150073181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite société tenue par devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 08 avril 2015, dont l'acte a été enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2015, relation GAC/2015/3070, que:

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq (5) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016, les personnes ci-après qualifiées:

- Antônio BORNIA, banquier, né le 22 novembre 1935 à Presidente Bernardes, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, banquier, né le 6 octobre 1951, à Marília, São Paulo, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Sergio Alexandre FIGUEIREDO CLEMENTE banquier, né le 7 Juin 1959, à Conselheiro Lafaiete, M.G., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Bruno D'AVILA MELO BOETGER, Banquier, né le 17 juin 1967 à Rio de Janeiro, R.J., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, S.P., Brésil;

- Marcelo Custodio CABRAL, Banquier, né le 02 mai 1961, à São Paulo, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à 25 Old Broad Street, 27th Floor, London, EC2N 1HQ, Grande-Bretagne.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Antônio BORNIA, préqualifié, et aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, pré qualifié.

L'Assemblée prend acte de la désignation de KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme réviseur pour l'exercice 2015, en remplacement du réviseur actuel KPMG Audit, demeurant à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2015 de nommer M. Edésio de Paula et Silva, Directeur Général et Délégué à la gestion quotidienne, en tant que directeur de la gestion des risques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 avril 2015.

Pour la société

Me Patrick SERRES

Notaire

16, route de Mondorf

L-5552 Remich

Référence de publication: 2015063651/38.

(150072871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Blue Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015063666/10.

(150072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Blue Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2015

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

- La révocation de la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232 de son poste de commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2013.

- La nomination de la société Ametis Development SA au siège social sis au 4A rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 88907 au poste de commissaire aux comptes, à compter de l'exercice 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015063667/17.

(150073553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brighton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015063676/11.

(150073306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Cohen & Steers SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.486.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063748/10.

(150073549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 196.399.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il est à noter qu'a été approuvée la création d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg de Colony Capital SAS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (RCS Paris) sous le numéro 414 971 465 («Colony Capital SAS»).

- La dénomination de la Succursale est la suivante: «Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg».

- L'adresse de la Succursale est la suivante: 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- La Succursale a pour activité et objet la gestion au sens le plus large, au Luxembourg, de fonds d'investissement alternatifs, au sens de la Directive AIFM 2011/61/UE (la «Directive»). L'objet de la Succursale englobe également toutes autres activités permises ou requises par cette Directive et les lois et réglementations la transposant ainsi que toutes activités connexes et annexes. La Succursale pourra également effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

- La Succursale est dotée de deux (2) représentants permanents, nommés pour une durée indéterminée:

* M. Pascal Leclerc, né le 04/12/1966 à Longwy (Meurthe-et-Moselle, France), domicilié professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

* M. Jean-Romain Lhomme, né le 22/08/1975 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine, France), domicilié professionnellement au 7 Savile Row, W1S 3PE London, Grande-Bretagne.

Le représentant permanent est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion et fonctionnement de la Succursale, et, agissant sous sa signature individuelle, est autorisé à signer tout document, agir, représenter et engager la Succursale afin de réaliser l'objet de la Succursale au Luxembourg, pour des engagements n'excédant pas, individuellement, une valeur de dix mille (10.000) euros.

Les deux représentants permanents, agissant et signant conjointement, peuvent engager la Succursale pour tout engagement ayant une valeur excédant dix mille (10.000) euros.

- Colony Capital SAS est valablement engagée par la signature individuelle de:

* M. Nadra Moussalem, Président de Colony Capital SAS, né le 04/07/1976 à Cannes (Alpes-Maritimes, France), domicilié professionnellement au 6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France; et

* M. Jean-Romain Lhomme, Directeur Général de Colony Capital SAS, né le 22/08/1975 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine, France), domicilié professionnellement au 7 Savile Row, W1S 3PE London, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063749/38.

(150073047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Corporate XI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.877.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. April 2015

1. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Andreas Drtil als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 30. November 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

2. Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen. Das Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2016 stattfindet und die über das Geschäftsjahr 2015 entscheidet.

Référence de publication: 2015063752/15.

(150073081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Crystaluxx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.316.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April,

Before Maître Jean SECKLER, Notary, residing Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting instead and place of Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

THERE APPEARED

EPICRYSTAL INVESTMENT INC., a company existing under the laws of Republic of China, having its registered office 3F., No.132, Gongyi Rd., West Dist., Taichung City 403, Taiwan (R.O.C.) (the Appearing Party or the Sole Shareholder)

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given privately to her in,

the aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Party is the sole holder of the shares of Crystaluxx S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 175316, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Notary residing in Luxembourg on 13 February 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 875 on 12 April 2013; the Articles of Association of which have been amended on 28 May 2014 pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C number 2186 on 18 August 2014.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-) so as to raise it from its current amount of three million one hundred thousand euros (EUR 3,100,000.-) up to three million two hundred fifty thousand euros (EUR 3,250,000.-) by issuing one thousand five hundred (1,500) new shares having with nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon EPICRYSTAL INVESTMENT INC., represented by Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the one thousand five hundred (1,500) new shares, and to have them fully paid up by a payment in cash; so that as from now, the Company has at its free and entire disposal the amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000.-); evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation so that it now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is set at three million two hundred fifty thousand euros (EUR 3,250,000.-) represented by thirty two thousand five hundred (32,500) shares with a nominal value of hundred euros (EUR 100.-) each; all fully paid-up and subscribed.

[...]”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the representative of the appearing person, the aforesaid representative signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément empêchée, qui restera dépositaire des présentes minutes,

A COMPARU

EPICRYSTAL INVESTMENT INC., une société constituée et existante selon les lois de République de Chine, ayant son siège social au 3F., No.132, Gongyi Rd., West Dist., Taichung City 403, Taiwan (R.O.C.) (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redangesur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales de Crystaluxx S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 175316, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 875 du 12 avril 2013; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé en date du 28 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 2186 du 18 août 2014.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) à trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 3.250.000,-) par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

EPICRYSTAL INVESTMENT INC., représenté par Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 3.250.000,-) représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

[...]»

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6628. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063753/118.

(150073369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CEP III Alphyn GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.804.

Les comptes annuels au 31/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

CEP III Alphyn GP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063763/12.

(150073495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CEP III Alphyn I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.813.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of CEP III Alphyn I S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 176813 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, prenamed, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1426 on 15 June 2013. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Jean-Paul Meyers dated 30 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1519 on June 13, 2014.

The meeting is chaired by Mme Laetitia Piscione employee, with professional address in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Eva Prekub, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Marine Leonardis, employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list that all the shareholders of the Company holding shares of whatever classes representing the share capital of the Company (ie. excluding the holders of class B ordinary founder shares issued by the Company) are present or represented at the Meeting, are aware of its agenda and waive in accordance with article 13.3 of the articles of association of the Company any right they may have in respect of a notice and notice period requirement, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders of the Company.

II. The present Meeting shall decide on (i) the reduction of the share capital of the Company by cancellation of class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares") and subsequent amendment of the articles of association of the Company and (ii) the reimbursement of the share premium attached to the Class A Preferred Shares, and therefore the holders of Class A Preferred Shares (the "Class A Preferred Shareholders") do have a voting right in the present Meeting in respect of agenda items 1 and 2.

III. The present Meeting does not result in an amendment of the rights pertaining the class B ordinary founder shares (the “Class B Ordinary Founder Shares”) and therefore the holders of Class B Ordinary Founder Shares do not have a voting right in the present Meeting.

IV. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the Board of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Acknowledgement of the redemption by the Company of one million four hundred and forty thousand eight hundred and sixty seven (1,440,867) Class A Preferred Shares of the Company having a nominal value of one penny sterling (GBP 0.01) each (the “Redeemed Shares”) pursuant to the terms and conditions determined by the Manager (as defined in the Company’s articles of association, hereafter the “Manager”) in accordance with article 6.8.1. of the articles of association of the Company and approval of the reduction of the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand four hundred eight Pounds Sterling and sixty seven pence (GBP 14,408.67) in order to reduce it from its present amount of two million two hundred sixteen thousand three hundred nine Pounds Sterling and sixty pence (GBP 2,216,309.60) to the amount of two million two hundred one thousand nine hundred Pounds Sterling and ninety three pence (GBP 2,201,900.93) by cancellation of the Redeemed Shares;

2. Approval of reimbursement of part of the share premium account of the Company for a total amount of one million four hundred twenty six thousand four hundred and fifty eight Pounds Sterling and thirty three cents (GBP 1,426,458.33) to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis (the “Share Premium Reimbursement”);

3. Amendment of article 6.1 of the Company’s articles of association to reflect the capital reduction set forth under item 1 above;

4. Authorization to any manager of the Manager of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge the redemption by the Company of the Redeemed Shares pursuant to the terms and conditions determined by the Manager in accordance with article 6.8.1. of the articles of association of the Company and (ii) to approve the reduction of the share capital of the Company by an amount of fourteen thousand four hundred eight Pounds Sterling and sixty seven pence (GBP 14,408.67) in order to reduce it from its present amount of two million two hundred sixteen thousand three hundred nine Pounds Sterling and sixty pence (GBP 2,216,309.60) to the amount of two million two hundred one thousand nine hundred Pounds Sterling and ninety three pence (GBP 2,201,900.93) by cancellation of the Redeemed Shares.

This resolution is approved by all the present or represented (i) holder of management share (the “Management Shareholder”), (ii) the class A ordinary shareholders, and (iii) the Class A Preferred Shareholders.

Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to approve the reimbursement of part of the share premium account of the Company for a total amount of one million four hundred twenty six thousand four hundred and fifty eight Pounds Sterling and thirty three cents (GBP 1,426,458.33) to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis of the shares redeemed from each of them.

This resolution is approved by all the present or represented (i) Management Shareholder, (ii) the class A ordinary shareholders, and (iii) the Class A Preferred Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend articles 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment of the share capital of the Company.

Article 6.1 of the articles of association of the Company should therefore read as follows:

“ **6.1.** The Company’s subscribed share capital is set at two million two hundred one thousand nine hundred Pounds Sterling and ninety three pence (GBP 2,201,900.93), represented by: (i) one (1) management share with a nominal value of 0.01 Sterling (GBP 0.01) (the “Management Share”); (ii) one hundred fifty-seven million two hundred fifty thousand (157,250,000) class A ordinary shares with a nominal value of 0.01 Sterling (GBP 0.01) each (the “Class A Ordinary Shares”), and (iii) sixty two million nine hundred and forty thousand ninety two (62,940,092) class A preferred shares with a nominal value of 0.01 Sterling (GBP 0.01) each (the “Class A Preferred Shares” and together with the Management Share and the Class A Ordinary Shares, the “Shares”). Each holder of Class A Ordinary Shares is hereinafter referred to as an “Ordinary Shareholder” and each holder of Class A Preferred Shares is referred to as a “Class A Preferred Shareholder”,

whereas Ordinary Shareholders, Class A Preferred Shareholders and the holder of the Management Share are hereinafter collectively referred to as "Shareholders". The Management Share shall be held by an unlimited shareholder (associé commandité) of the Company."

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to grant authorization to any manager of the Manager of the Company to act individually and with full power of substitution, to amend, sign any document and take any action, in the name and on behalf of the Company, which he/she deems necessary or useful in relation to the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at 3.00 EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril,

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de CEP III Alphy I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176.813 (la «Société»), constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, prénommé, en date du 15 Avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1426 en date du 15 juin 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers en date du 30 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1519 du 13 juin 2014.

L'Assemblée est présidée par Mme Laetitia Piscione, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Eva Prekub, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Marine Leonardis, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société détenant des actions de toutes classes représentant le capital social de la Société (à l'exclusion des détenteurs d'actions ordinaires de fondateur de classe B émises par la Société) sont présents ou représentés à l'Assemblée, qu'ils ont connaissance de son ordre du jour et renoncent conformément à l'article 13.3 des statuts de la Société à tous les droits qu'ils pourraient avoir en terme de convocation et de délai de convocation, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, qui sont connus des actionnaires de la Société.

II. La présente Assemblée est appelée à délibérer sur (i) la réduction du capital de la Société par annulation de certaines actions de préférence de classe A (les «Actions de Préférence de Classe A») et modification subséquente des statuts de la Société et (ii) le remboursement de la prime d'émission attachée aux Actions de Préférence de Classe A, de sorte que les détenteurs d'Actions de Préférence de Classe A (les «Actionnaires de Préférence de Classe A») ont un droit de vote à l'Assemblée eu égard aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

III. La présente Assemblée ne résulte pas en une modification des droits relatifs aux actions d'actions ordinaires de fondateur de classe B (les «Actions Ordinaires de Fondateurs de Classe B») de sorte que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Fondateurs de Classe B n'ont pas droit de vote à la présente Assemblée.

IV. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signés ne varietur par le Bureau et détenteurs de procurations, resteront annexées au présent acte.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte du rachat par la Société d'un million quatre cent quarante mille huit cent soixante-sept (1.440.867) Actions de Préférence de Classe A de la Société ayant une valeur nominale d'un pence Sterling (GBP 0.01) chacune (the «Actions Rachetées») suivant les termes et conditions déterminées par le Gérant (tel que défini par les statuts de la Société, ci-après le «Gérant») conformément à l'article 6.8.1. des statuts de la Société et approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de quatorze mille quatre cent huit Livres Sterling et soixante-sept pence (GBP 14.408,67) en vue de le porter de son montant actuel de deux million deux cent seize mille trois cent neuf Livres Sterling et soixante pence (GBP 2.216.309,60) au montant de deux millions deux-cent un mille neuf cent Livres Sterling et quatre-vingt-treize pence (GBP 2.201.900,93) par annulation des Actions Rachetées;

2. Approbation du remboursement d'une partie de la prime d'émission de la Société pour un montant total de un million quatre cent vingt-six mille quatre cent cinquante-huit Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 1.426.458,33) aux détenteurs d'Actions Rachetées sur base proportionnelle (le «Remboursement de la Prime d'Emission»);

3. Modification de l'article 6.1. des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital social mentionné au point 1 ci-dessus;

4. Pouvoir à tout gérant du Gérant d'agir individuellement et avec tout pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il/elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour.

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide (i) de prendre acte du rachat par la Société des Actions Rachetées suivant les termes et conditions déterminées par le Gérant conformément à l'article 6.8.1. des statuts de la Société et (ii) d'approuver la réduction du capital social de la Société d'un montant de quatorze mille quatre cent huit Livres Sterling et soixante-sept pence (GBP 14.408,67) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent seize mille trois cent neuf Livres Sterling et soixante pence (GBP 2.216.309,60) au montant de deux millions deux-cent un mille neuf cent Livres Sterling et quatre-vingt-treize pence (GBP 2.201.900,93) par annulation des Actions Rachetées.

Cette résolution est approuvée par (i) le détenteur de l'action de gestion (l'«Actionnaire de Gestion»), (ii) les détenteurs d'actions ordinaires de classe A et (iii) les Actionnaires de Préférence de Classe A présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remboursement d'une partie de la prime d'émission de la Société pour un montant total de un million quatre cent vingt-six mille quatre cent cinquante-huit Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 1.426.458,33) aux détenteurs d'Actions Rachetées proportionnellement aux actions rachetées à chacun d'entre eux.

Cette résolution est approuvée par (i) l'Actionnaire de Gestion, (ii) les détenteurs d'actions ordinaires de classe A et (iii) les Actionnaires de Préférence de Classe A présents ou représentés.

Troisième Résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier les articles 6.1 des statuts de la Société en vue de refléter la modification du capital social de la Société.

L'article 6.1 des statuts de la Société devrait donc se lire comme suit:

« **6.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions deux-cent un mille neuf cent Livres Sterling et quatre-vingt-treize pence (GBP 2.201.900,93), représenté par une (1) action de gestion ayant une valeur nominale d'une pence Sterling (GBP 0,01) («Action de Gestion»), (ii) cent cinquante-sept millions deux cent cinquante mille (157.250.000) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'une pence Sterling (GBP 0,01) chacune («Actions Ordinaires de Classe A») et (iii) soixante-deux millions neuf cent quarante mille quatre-vingt-douze (62.940.092) actions de préférence de classe A ayant une valeur nominale d'une pence Sterling (GBP 0,01) chacune («Actions de Préférence de Classe A») et collectivement avec l' Action de Gestion, les Actions Ordinaires de Classe A les «Actions»). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A est ci-après référencé en tant qu'«Actionnaire Ordinaire», chaque détenteur d'Actions de Préférence de Classe A est ci-après référencé en tant qu'«Actionnaire de Préférence de Classe A», sachant que les Actionnaires Ordinaires, les Actionnaires de Préférence de Classe A et le détenteur de l'Action de Gestion sont référencés ci-après en tant qu'«Actionnaires». L'Action de Gestion serait tenue par l'associé commandité de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder tout pouvoir à tout gérant du Gérant d'agir individuellement et avec pouvoir de substitution afin de modifier, signer tout document et de prendre toute mesure, au nom et pour le compte de la Société, qu'il elle juge nécessaire ou utile en lien avec la mise en place des résolutions prises à la présente Assemblée.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par le présent acte pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement de corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ 3.000,- euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Piscione, Eva Prekub, Marine Leonardis, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/8974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015063764/219.

(150073564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Eastman Specialties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063812/10.

(150073981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mars 2014 à 9h00

6. Gouvernance interne

(...)

Proposition de composition de la Direction agréée (délégués à la gestion journalière)

Sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («la CSSF»), le Conseil approuve la composition du Comité Exécutif:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président, né le 10 mars 1958 à Likasi (République Démocratique du Congo), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Stanislas KERVYN DE TEN DRIESSCHE, Vice-Président, né le 26 juin 1965 à Namur (Belgique), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Enrique BOUILLOT, Vice-Président, né le 23 juillet 1977 à Madrid (Espagne), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la société

Geoffroy Linard / Franck Sarrazin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015063814/25.

(150073455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Efinovia European Cross Solution, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.409.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Thierry Rimbon, born on September 20, 1970, in Pointe-à-Pitre, having his personal address at 60, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, employee, with professional address at Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on April 17 and 21, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of Efinovia European Cross Solution, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company's corporate object is to develop, manage and commercialize, directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, innovative technological products and processes, notably in the field of smart and positive energy buildings.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the management board, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by two (2) members of the management board or by the sole member of the management board, as the case may be. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the management board, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 6. The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at fifteen million Euro (EUR 15,000,000.00) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00), each.

The management board is authorized, during a period of five (5) years from the date of publication of the articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the management board and in accordance with the Law. The management board is specifically authorized to proceed to issue such authorized shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued. The management board may delegate to any duly authorized member of the management board or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the management board passes a notarial deed to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of March of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the management board of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the management board, the supervisory board or by the auditor, as the case may be.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 11. Each share entitles its holder to one vote. Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 12. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 13. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 14. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management board

Art. 15. The Company is managed by a management board under the supervision of a supervisory board.

The management board is composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of the members of the management board, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of vacancy of the office of a member of the management board, the remaining members may fill the vacancy on a provisional basis; in such circumstances, the next general meeting of shareholders shall make the final appointment.

In case of a sole shareholder or in case the share capital of the Company is less than five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00), the Company may be managed by a sole member of the management board who assumes all the rights, duties and liabilities of the management board.

Art. 16. The management board will elect from among its members a chairman.

The management board is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) members of the management board so request.

Written notice of any meeting of the management board will be given to all members of the management board, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the members of the management board are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the management board.

A member of the management board may be represented by another member, and a member of the management board may represent several members.

The management board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the management board shall require a simple majority of the members of the management board. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the management board shall have the same effect as resolutions passed at the members of the management board' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the management board.

Any and all members of the management board may participate in any meeting of the management board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the members of the management board, (ii) all the members of the management board taking part in the meeting to hear one another, (iii) the

meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The management board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders or the supervisory board fall within the competence of the management board.

However, the management board may not, without the prior authorization in writing by the supervisory board:

- acquire or dispose of any or any participating interests;
- give guarantees and grant securities in favour of third parties;
- issue securities of any kind which may bring about a modification of the share capital of the Company;
- resolve upon the creation of a subsidiary or a branch in Luxembourg or abroad;
- resolve upon matters relating to loans, credit facilities and advances;
- take commitments to employees and subcontractors.

The management board may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

The management board shall provide the supervisory board with a quarterly written management report setting out the state of the Company's business and its foreseeable development.

Art. 18. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the sole member of the management board or in case of a management board by the joint signatures of any two (2) members of the management board.

Art. 19. The management board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more members of the management board, who will be called managing members of the management board.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more members of the management board, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the management board, represented by its chairman or by the member of the management board delegated for this purpose.

Title V. Supervisory board

Art. 21. The supervisory board of the Company is entrusted with the general supervision of the management of the Company by the management board, without being authorized to interfere with such management.

The supervisory board is composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of members of the supervisory board, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of vacancy of the office of a member of the management board, the remaining members may fill the vacancy on a provisional basis; in such circumstances, the next general meeting of shareholders shall make the final appointment.

In case of a sole shareholder, a single person may exercise the functions incumbent to the supervisory board.

Art. 22. The supervisory board will elect from among its members a chairman.

The supervisory board is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time (i) two (2) members of the supervisory board or (ii) the management board so request.

Written notice of any meeting of the supervisory board will be given to all members thereof, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the members of the supervisory board are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the supervisory board.

A member of the supervisory board may be represented by another member, and a member of the supervisory board may represent several other members of the supervisory board.

The supervisory board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the supervisory board shall require a simple majority of the members of the supervisory board. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the supervisory board shall have the same effect as resolutions passed at the supervisory board meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the supervisory board.

Any and all members of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the members, (ii) all

the members taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 23. The supervisory board shall have an unlimited right to inspect all transactions of the Company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the Company.

The management board shall, at least every three (3) months, submit a written report to the supervisory board on the progress and foreseeable development of the Company's business.

In addition, the management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable effect on the Company's situation.

The supervisory board may require the management board to provide information on any kind which it requires to exercise the supervision of the management of the Company.

The supervisory board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

The supervisory board shall receive each year from the management board all documents listed in article 72 of the Law no later than one (1) month before the date of the annual general meeting of shareholders and shall present to such general meeting its observations on the report of the management board and on the annual accounts.

Art. 24. The supervisory board may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific purposes.

It may decide to create commissions whose composition and duties it shall determine and who shall exercise their activities under its responsibility.

The attribution of such duties may however not consist in a delegation to a commission of the powers reserved by the Law or by the Articles to the supervisory board itself or result in a reduction or a limitation of the powers of the management board.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year.

Art. 26. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30, 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and partially paid up in nominal value by contribution in cash made by Mr. Thierry Rimbon, prenamed, for the aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) representing twenty-five percent (25%) of the share capital.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as member of the management board for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of September 30, 2016:

- Mrs. Armandine Sene, born on January 15, 1977, in Sèvres, France, having her personal address at 13, Villa Jean-Baptiste Dumay, 91000 Evry, France.

2. The following person is appointed as member of the supervisory board for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of September 30, 2016:

- Mr. Thierry Rimbon, born on September 20, 1970, in Pointe-à-Pitre, having his personal address at 60, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3 The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprise agréé) for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of September 30, 2016:

- Deloitte Audit, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895.

4. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Thierry Rimbon, né le 30 septembre 1970 à Pointe-à-Pitre, ayant son adresse personnelle au 60, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé, avec son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée en date des 17 et 21 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination d'Efinovia European Cross Solution (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. L'objet social de la Société consiste en le développement, la gestion et la commercialisation, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, de produits et procédés technologiques innovants, notamment dans le domaine des bâtiments intelligents producteurs d'énergie positive.

La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au

développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du directoire, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le directeur unique ou, en cas de pluralité de directeurs, par deux (2) membres du directoire. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le directoire, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 6. Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à quinze millions d'Euros (EUR 15.000.000,00) représentés par cent cinquante mille (150.000) actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Le directoire est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution, à augmenter à tout moment le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées moyennant une contribution en nature ou en espèces, par conversion d'instruments convertibles, par incorporation de créances ou selon toute autre méthode que le directoire devra déterminer et ce dans le respect de la Loi. Le directoire est notamment autorisé à procéder à l'émission de ces actions autorisées sans réserver, au profit des actionnaires existants, un droit préférentiel de souscription des actions devant être émises. Le directoire peut déléguer à tout directeur ou dirigeant de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, les fonctions liées à l'acceptation des souscriptions et à la réception des paiements relatifs aux actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le directoire adoptera un acte notarié aux fins de donner effet à une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme étant modifié d'office afin de prendre en compte le résultat de cette action.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le directoire de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 9. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 10. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le directoire, le conseil de surveillance ou par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 11. Chaque action donne droit à une voix. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 12. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 13. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 14. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire, actionnaire ou non, et les actionnaires nomment un scrutateur, actionnaire ou non.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Directoire

Art. 15. La Société est administrée par un directoire supervisé par le conseil de surveillance.

Le directoire est composé d'au moins trois (3) directeurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre de membres du directoire, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un membre du directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans de telles circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

Dans le cas d'un actionnaire unique ou dans le cas où le capital social de la Société est inférieur à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,00), la Société peut être administrée par un directeur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du directoire.

Art. 16. Le directoire choisit parmi ses membres un président.

Le directoire se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) membres du directoire le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du directoire sera donné à tous les membres du directoire par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les membres du directoire sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le directoire.

Un membre du directoire peut en représenter un autre au directoire, et un membre du directoire peut représenter plusieurs autres membres.

Le directoire ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision prise par le directoire doit être prise à la majorité simple des membres du directoire. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du directoire, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des membres du directoire dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du directoire.

Chaque membre du directoire peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du directoire participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 17. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale ou au conseil de surveillance sont de la compétence du directoire.

Toutefois, le directoire ne peut, sans l'autorisation écrite préalable du conseil de surveillance:

- acquérir ou céder des participations;
- donner des garanties ou des sûretés au profit de tiers;
- émettre des titres de toute nature qui peuvent provoquer une modification du capital social de la Société;
- décider lors de la création d'une filiale ou d'une succursale au Luxembourg ou à l'étranger;
- décider sur les questions relatives aux prêts, crédits et avances;
- prendre des engagements envers les employés et sous-traitants.

Le directoire peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Le directoire doit fournir au conseil de surveillance un rapport écrit de gestion trimestriel exposant la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible.

Art. 18. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un directeur unique ou dans le cas d'un directoire par les signatures conjointes de deux (2) membres du directoire.

Art. 19. Le directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres du directoire qui prendront la dénomination de membres du directoire.

Il peut aussi confier la direction de tout ou partie des affaires de la société ou d'une succursale à un ou plusieurs membres du directoire, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, directeurs ou non et actionnaires ou non.

Art. 20. Les actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendant, sont menées au nom de la Société par le directoire, poursuites et diligences de son président ou d'un membre du directoire délégué à ces fins.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 21. Le conseil de surveillance de la Société est chargé de la supervision générale de la gestion de la Société effectuée par le directoire, sans être autorisé à interférer dans ladite gestion.

Le conseil de surveillance est composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, nommés pour une période ne dépassant pas six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les remplacer à tout moment.

Le nombre de membres du conseil de surveillance, leur durée et leur rémunération est fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un membre du directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans de telles circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

Dans le cas d'un actionnaire unique, une seule personne peut exercer les fonctions qui incombent au conseil de surveillance.

Art. 22. Le conseil de surveillance élit un président parmi ses membres.

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il devra être convoqué chaque fois que (i) deux (2) membres du conseil de surveillance ou (ii) le directoire en fait la demande.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous les membres de celui-ci, par écrit ou par télécopie ou par courrier électronique (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de l'heure fixée pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence. Ce préavis peut être levé si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été informés du contenu de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prescrits dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de surveillance.

Un membre du conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre, et un membre du conseil de surveillance peut représenter plusieurs autres membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutes les décisions prises par le conseil de surveillance sont prises à la majorité simple des membres du conseil de surveillance. En cas de ballottage, le président de l'assemblée a une voix prépondérante.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance doivent avoir le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de surveillance. Ces résolutions peuvent être consignées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de surveillance.

Tout et tous les membres du conseil de surveillance peuvent participer à toute réunion du conseil de surveillance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant (i) l'identification des membres, (ii) à tous les membres de participer, d'entendre les autres participants et leur parler, (iii) la retranscription de la réunion en direct. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 23. Le conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les transactions de la Société; il peut prendre connaissance, sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et en général de toutes les écritures de la Société.

Le directoire doit, au moins tous les trois (3) mois, présenter un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires de la Société et leur évolution prévisible.

En outre, le directoire doit communiquer en temps utiles au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir une répercussion importante sur la situation de la Société.

Le conseil de surveillance peut exiger du directoire la communication d'informations de toute nature dont il a besoin pour exercer la supervision de la gestion de la Société.

Le conseil de surveillance peut procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le conseil de surveillance reçoit chaque année du directoire tous les documents énumérés à l'article 72 de la Loi au plus tard un (1) mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et doit présenter à cette assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels.

Art. 24. Le conseil de surveillance peut confier à un ou plusieurs de ses membres des mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider de créer des commissions dont il déterminera la composition et les fonctions et qui exerceront leurs activités sous sa responsabilité.

L'attribution de ces droits ne peut cependant pas consister en une délégation à une commission des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts au conseil de surveillance lui-même ou ne peut se traduire par une réduction ou une limitation des pouvoirs du directoire.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 26. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et partiellement libérées en valeur nominale par apport en numéraire effectué par Monsieur Thierry Rimbon, prénommé, pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représentant vingt-cinq pourcent (25%) capital social.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400,00).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée membre du directoire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016:

- Madame Armandine Sene, née le 15 janvier 1977 à Sèvres, France, ayant son adresse personnelle au 13, Villa Jean-Baptiste Dumay, 91000 Evry, France.

2. La personne suivante est nommée membre du conseil de surveillance de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016:

- Monsieur Thierry Rimbon, né le 30 septembre 1970 à Pointe-à-Pitre, ayant son adresse personnelle au 60, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise agréé pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016:

- Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

4. L'adresse du siège social est fixée au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire du comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, lequel mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 avril 2015. GAC/2015/3500. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063815/582.

(150073587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Elevate (BC) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.698.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Elevate (BC) S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.698, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 35 dated 7 January 2015 (the “Company”). The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 March 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette (the “Chairman”).

The Chairman appointed Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the “Secretary”).

The Meeting elects Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the “Board of the Meeting”).

All the shareholders are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. 100% of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand eight hundred sixty-four euro and twenty cents (EUR 20,864.20) so as to bring it from its current amount of one hundred and thirty-five thousand nine euro (EUR 135,009) up to one hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-three euro and twenty cents (EUR 155,873.20), through the issuance of four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) class A1 shares, four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) class A2 shares, four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) class A3 shares, four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) class A4 shares, one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) class B1 shares, one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) class B2 shares, one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) class B3 shares and one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) class B4 shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

2. Subsequent amendment of article 6.1 of the Company's articles of association.

III. The shareholders of the Company present or represented have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred sixty-four euro and twenty cents (EUR 20,864.20) so as to bring it from its current amount of one hundred and thirty-five thousand nine euro (EUR 135,009) up to one hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-three euro and twenty cents (EUR 155,873.20), through the issuance of the following shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”):

- four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) Class A1 Shares;
- four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) Class A2 Shares;
- four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) Class A3 Shares;
- four hundred nineteen thousand three hundred thirty (419,330) Class A4 Shares;
- one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B1 Shares;
- one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B2 Shares;
- one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B3 Shares; and
- one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B4 Shares.

All the New Shares have been subscribed and paid as follows:

(1) one hundred seventy-two thousand seven hundred eight (172,708) class A1 shares, one hundred seventy-two thousand seven hundred eight (172,708) class A2 shares, one hundred seventy-two thousand seven hundred eight (172,708) class A3 shares, one hundred seventy-two thousand seven hundred eight (172,708) class A4 shares, forty-two thousand one hundred twenty-four (42,124) class B1 shares, forty-two thousand one hundred twenty-four (42,124) class B2 shares, forty-two thousand one hundred twenty-four (42,124) class B3 shares and forty-two thousand one hundred twenty-four (42,124)

class B4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by Mr. Walter Rohregger, born on 18 September 1959, in Caldaro sulla strada del Vino, Italy, providing an address at Panorama Royal, Panorama Strasse 2, A-6323 Bad Haering, Austria, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, for a total subscription price of six hundred ninety-five thousand-eight hundred eighty-six euro and eighty-eight cent (EUR 695,886.88) to be allocated as follows: eight thousand five hundred ninety-three euro and twenty-eight cent (EUR 8,593.28) will be allocated to the Company's share capital and six hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-three euro and sixty cent (EUR 687,293.60) will be allocated to the Company's share premium account;

(2) one hundred fifty thousand two hundred twenty-two (150,222) class A1 shares, one hundred fifty thousand two hundred twenty-two (150,222) class A2 shares, one hundred fifty thousand two hundred twenty-two (150,222) class A3 shares, one hundred fifty thousand two hundred twenty-two (150,222) class A4 shares, thirty-six thousand six hundred thirty-nine (36,639) class B1 shares, thirty-six thousand six hundred thirty-nine (36,639) class B2 shares, thirty-six thousand six hundred thirty-nine (36,639) class B3 shares and thirty-six thousand six hundred thirty-nine (36,639) class B4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by Wiest Invest GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Pienzenauerstrasse 74, D-81925 München, Germany, registered with the local court Munich under number HRB 197850, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, for a total subscription price of six hundred five thousand two hundred eighty-four euro and sixty-eight cent (EUR 605,284.68) to be allocated as follows: seven thousand four hundred seventy-four euro and forty-four cent (EUR 7,474.44) will be allocated to the Company's share capital and five hundred ninety-seven thousand eight hundred ten euro and twenty-four cent (EUR 597,810.24) will be allocated to the Company's share premium account;

(3) eighty-two thousand forty-eight (82,048) class A1 shares, eighty-two thousand forty-eight (82,048) class A2 shares, eighty-two thousand forty-eight (82,048) class A3 shares, eighty-two thousand forty-eight (82,048) class A4 shares, twenty thousand twelve (20,012) class B1 shares, twenty thousand twelve (20,012) class B2 shares, twenty thousand twelve (20,012) class B3 shares and twenty thousand twelve (20,012) class B4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by Mr. Sergio Biglino, born on 3 November 1954, in Genoa, Italy, providing an address at Via dei Tigli 32, 20020 Arese (Milano), Italy, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, for a total subscription price of three hundred thirty thousand five hundred ninety-three euro and forty-four cent (EUR 330,593.44) to be allocated as follows: four thousand eighty-two euro and forty cent (EUR 4,082.40) will be allocated to the Company's share capital and three hundred twenty-six thousand five hundred eleven euro and four cent (EUR 326,511.04) will be allocated to the Company's share premium account; and

(4) fourteen thousand three hundred fifty-two (14,352) class A1 shares, fourteen thousand three hundred fifty-two (14,352) class A2 shares, fourteen thousand three hundred fifty-two (14,352) class A3 shares, fourteen thousand three hundred fifty-two (14,352) class A4 shares, three thousand five hundred (3,500) class B1 shares, three thousand five hundred (3,500) class B2 shares, three thousand five hundred (3,500) class B3 shares and three thousand five hundred (3,500) class B4 shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by Mr. Javier Navamuel, born on 14 January 1968, in Santander, Spain, providing an address at C/Ibón de Astún, 26 Casa 2 4ºB, 50011 Zaragoza, Spain, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, for a total subscription price of fifty-seven thousand eight hundred twenty-eight euro (EUR 57,828) to be allocated as follows: seven hundred fourteen euro and eight cent (EUR 714.08) will be allocated to the Company's share capital and fifty-seven thousand one hundred thirteen euro and ninety-two cent (EUR 57,113.92) will be allocated to the Company's share premium account.

The New Shares are fully paid up in cash, so that the amount of one million six hundred eighty-nine thousand five hundred ninety-three euro (EUR 1,689,593) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Mr. Rohregger, Wiest Invest GmbH, Mr. Biglino and Mr. Navamuel as new shareholders of the Company enter the Meeting and deliberate upon the following item:

Fifth Resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the Company's articles of association as follows:

“ **6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-three euro and twenty cents (EUR 155,873.20) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) three million seven hundred ninety-four thousand five hundred fifty-five (3,794,555) Class A1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(b) three million seven hundred ninety-four thousand five hundred fifty-five (3,794,555) Class A2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(c) three million seven hundred ninety-four thousand five hundred fifty-five (3,794,555) Class A3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

(d) three million seven hundred ninety-four thousand five hundred fifty-four (3,794,554) Class A4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;

- (e) one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B1 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;
- (f) one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B2 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;
- (g) one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B3 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each;
- (h) one hundred two thousand two hundred seventy-five (102,275) Class B4 Shares with a nominal value of EUR 0.01 each; and
- (i) one (1) Lux Sarl Share with a nominal value of EUR 0.01 each.”

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Elevate (BC) S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.698, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 35 du 7 janvier 2015 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné le 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Bureau de l'Assemblée»).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les parties présentes et le notaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. 100% du capital social de la Société est dûment représenté à la présente Assemblée, Assemblée qui est, dès lors, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cent soixante-quatre euros et vingt centimes (EUR 20.864,20) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille neuf euro (EUR 135.009) à un montant de cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize euros et vingt centimes (EUR 155.873,20), par l'émission de quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) actions de classe A1, quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) actions de classe A2, quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) actions de classe A3, quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) actions de classe A4, cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) actions de classe B1, cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) actions de classe B2, cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) actions de classe B3 et cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) actions de classe B4, ayant une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune; et

2. Décision subséquente de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société.

III. Les actionnaires de la Société présents ou représentés ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiquée au préalable.

L'Assemblée, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cent soixante-quatre euros et vingt centimes (EUR 20.864,20) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille neuf euro (EUR 135.009) à un montant de cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize euros et vingt centimes (EUR 155.873,20) par l'émission des actions suivantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les «Nouvelles Actions»):

- quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) Actions de Classe A1;
- quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) Actions de Classe A2;
- quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) Actions de Classe A3;
- quatre cent dix-neuf mille trois cent trente (419.330) Actions de Classe A4;
- cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B1;
- cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B2;
- cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B3; et
- cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B4;

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées de la manière suivante:

(1) cent soixante-douze mille sept cent huit (172,708) actions de classe A1, cent soixante-douze mille sept cent huit (172,708) actions de classe A2, cent soixante-douze mille sept cent huit (172,708) actions de classe A3, cent soixante-douze mille sept cent huit (172,708) actions de classe A4, quarante-deux mille cent vingt-quatre (42.124) actions de classe B1, quarante-deux mille cent vingt-quatre (42.124) actions de classe B2, quarante-deux mille cent vingt-quatre (42.124) actions de classe B3 et quarante-deux mille cent vingt-quatre (42.124) actions de classe B4, ayant une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par M. Walter Rohregger, né le 18 septembre 1959 à Caldaro sulla Strada del Vino, Italie, ayant une adresse au Panorama Royal, Panorama Strasse 2, A-6323 Bad Haering, Autriche, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, pour un prix total de souscription de six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 695.886,88) qui sera affecté de la manière suivante: huit mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et vingt-huit centimes (EUR 8.593,28) seront affectés au capital social de la Société et six cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-treize euros et soixante centimes (EUR 687.293,60) seront affectés au compte prime d'émission de la Société;

(2) cent cinquante mille deux cent vingt-deux (150.222) actions de classe A1, cent cinquante mille deux cent vingt-deux (150.222) actions de classe A2, cent cinquante mille deux cent vingt-deux (150.222) actions de classe A3, cent cinquante mille deux cent vingt-deux (150.222) actions de classe A4, trente-six mille six cent trente-neuf (36.639) actions de classe B1, trente-six mille six cent trente-neuf (36.639) actions de classe B2, trente-six mille six cent trente-neuf (36.639) actions de classe B3 et trente-six mille six cent trente-neuf (36.639) actions de classe B4, ayant une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Wiest Invest GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Pienzenauerstrasse 74, 81925 München, Allemagne, enregistrée avec le tribunal local de München sous numéro HRB 197850, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, pour un prix total de souscription de six cent cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-huit centimes (EUR 605.284,68) qui sera affecté de la manière suivante: sept mille quatre cent soixante-quatorze euros et quarante-quatre centimes (EUR 7.474,44) seront affectés au capital social de la Société et cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix euros et vingt-quatre centimes (EUR 597.810,24) seront affectés au compte prime d'émission de la Société;

(3) quatre-vingt-deux mille quarante-huit (82.048) actions de classe A1, quatre-vingt-deux mille quarante-huit (82.048) actions de classe A2, quatre-vingt-deux mille quarante-huit (82.048) actions de classe A3, quatre-vingt-deux mille quarante-huit (82.048) actions de classe A4, vingt mille douze (20.012) actions de classe B1, vingt mille douze (20.012) actions de classe B2, vingt mille douze (20.012) actions de classe B3 et vingt mille douze (20.012) actions de classe B4, ayant une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par M. Sergio Biglino, né le 3 novembre 1954 à Gênes, Italie, ayant une adresse au Via dei Tigli 32, 20020 Arese (Milano), Italie, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, pour un prix total de souscription de trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quarante-quatre centimes (EUR 330.593,44) qui sera affecté de la manière suivante: quatre mille quatre-vingt-deux euros et quarante centimes (EUR 4.082,40) seront affectés au capital social de la Société et trois cent vingt-six mille cinq cent onze euros et quatre centimes (EUR 326.511,04) seront affectés au compte prime d'émission de la Société; et

(4) quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) actions de classe A1, quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) actions de classe A2, quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) actions de classe A3, quatorze mille trois cent cinquante-deux (14.352) actions de classe A4, trois mille cinq cents (3.500) actions de classe B1, trois mille cinq cents (3.500) actions de classe B2, trois mille cinq cents (3.500) actions de classe B3 et trois mille cinq cents (3.500) actions de classe B4, ayant une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par M. Javier Navamuel, né le 14 janvier 1968

à Santander, Espagne, ayant une adresse au C/Ibón de Astún, 26 Casa 2 4ºB, 5001 Zaragoza, Espagne, ici représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, pour un prix total de souscription de cinquante-sept mille huit cent vingt-huit euro (EUR 57.828) qui sera affecté de la manière suivante: sept cent quatorze euros et huit centimes (EUR 714,08) seront affectés au capital social de la Société et cinquante-sept mille cent treize euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 57.113,92) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Les Nouvelles Actions sont entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de un million six cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize euro (EUR 1.689.593) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

M. Rohregger, Wiest Invest GmbH, M. Biglino et M. Navamuel prennent part à l'Assemblée et délibèrent sur les points suivants:

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

“ **6.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-treize euros et vingt centimes (EUR 155.873,20) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (3.794.555) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(b) trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (3.794.555) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(c) trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (3.794.555) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(d) trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-quatre (3.794.554) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(e) cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B1 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(f) cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B2 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(g) cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B3 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune;

(h) cent deux mille deux cent soixante-quinze (102.275) Actions de Classe B4 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune; et

(i) une (1) Actions Lux Sarl d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE. THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/04/2015. Relation: EAC/2015/8962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063819/284.

(150073205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.